

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'Éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts du service commun « Presses Universitaires » adoptés par le conseil d'administration en séance du 29 mai 2012,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés directeurs scientifiques éditoriaux des Presses Universitaires d'Aix-Marseille Université :

- Madame Marie LAMOUREUX (PR), Directrice éditoriale PUAM
- Monsieur Charles ZAREMBA (PR), Directeur éditorial PUP

Article 2 :

Le mandat du Directeur des Presses Universitaires est de 4 ans.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 mai 2016



Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

